

# Date de convocation :

Le 31/01/2019

#### NOMBRE:

conseillers titulaires: 89
de présents: 53
de votants: 64

- conseillers suppléants : 16

- de présents : 2 - de votants : 1

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'Etat : CC32019-54-1967

#### Secrétaire de Séance :

Renée STIEVENART

Nos Réf: DAG/MC/CM

## OBJET:

- Dispositifs contractuels de développement local
- Projet territorial de cohésion sociale – contrat de ville 2015-2020
- Signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCIENNES METROPOLE Siège social :

Hôtel du Hainaut - Valenciennes

aut - Valcholon

# EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2019

L'an deux milles dix-neuf, le sept février, à dix-sept heures, le Conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Laurent DEGALLAIX**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite six jours à l'avance

## Etaient présent(e)s en qualité de conseillers titulaires (53) :

M. Pierre-Michel BERNARD (Anzin), M. Bruno LEVANT (Anzin), Mme Valérie TOMSON (Anzin), Mme Liliane ANDRE (Artres), Mme Renée STIEVENART (Aubry-du-Hainaut), M. Michel DOMIN (Beuvrages), M. Léon HOFFMANN (Beuvrages), Mme Christelle SABRIE (Beuvrages), Mme Emmanuelle GILSON (Bruay-sur-l'Escaut), M. Patrick DRUESNE (Bruaysur-l'Escaut), Mme Marie Andrée CHOTEAU (Conde-sur-l'Escaut), M. Marcel BELURIER (Conde-sur-l'Escaut), Mme Nathalie JACQUART(Crespin), M. Maurice HENNEBERT (Estreux), Mme Valérie FORNIES (Fresnes sur Escaut), M. Jean-Yves SYBILLE(Fresnes sur Escaut), Mme Nathalie KOPCZYNSKI (Hergnies), M. Jacques SCHNEIDER (Hergnies), M. Philippe BAUDRIN (Maing), Mme Corinne COLLET DONNAINT (Maing), M. Charaf RIFAI (Marly), Mme Thérèse ZAOUI (Marly), M. Fabien THIEME (Marly), Mme Gilda MASSART (Marly), M. Eric HENNION (Monchaux sur Ecaillon), M. Xavier JOUANIN (Onnaing), M. Jean-Charles LAMBECQ (Onnaing), Mme Mélanie CINARI (Onnaing), Mme Sandrine FRANCOIS-LAGNY (Preseau), Mme Isabelle CHOAIN (Prouvy), M. Alain BOURGUIN (Quarouble), Mme Dominique JOSPIN (Quarouble), M. Didier JOVENIAUX (Quérénaing), M. Jean-Pierre DONNET (Quiévrechain), M. Joël GAILLET (Quiévrechain), M. Jacky SMIGIELSKI (St Aybert), M. Eric-Dominique DEBURGE (St Saulve), Mme Cécile GALLEZ (St Saulve), M. Jean Marie DUBOIS (St Saulve), M. José DUBRULLE (Thivencelle), Mme Ludivine BILLOIR (Valenciennes), M. Laurent DEGALLAIX (Valenciennes), M. Jean-Marcel GRANDAME (Valenciennes), M. Guy MARCHANT (Valenciennes), M. Pascal VANHELDER(Valenciennes), M. Olivier MARLIERE(Valenciennes), Mme Sophie MERIAUX(Valenciennes), M. Mattéo GUALANO (Valenciennes), Mme Monique HEGO(Valenciennes), Mme Arlette MARCANT(Vicq), M. David BUSTIN (Vieux-Condé), Mme Ghislaine SALINGUE (Vieux-Condé), M. Christian BISIAUX (Verchain Maugré)

#### Conseillers suppléants remplaçant un conseiller titulaire (1) :

Mme Agnès DOLET (Rombies et Marchipont) remplace M. Guy HUART (Rombies et Marchipont).

# Conseillers titulaires ayant donné pouvoir à un conseiller titulaire (11) :

Mme Sylvia DUHAMEL (Bruay-sur-l'Escaut) donne pouvoir à Mme Emmanuelle GILSON (Bruay-sur-l'Escaut), Mme Liliane DUBUS (Conde-sur-l'Escaut) donne pouvoir à Mme Marie Andrée CHOTEAU (Conde-sur-l'Escaut), M. Alain DEE (Crespin) donne pouvoir à Mme Nathalie JACQUART(Crespin), M. Eric STIEVENARD (Onnaing) donne pouvoir à M. Laurent DEGALLAIX (Valenciennes), M. Hervé BROUILLARD (St Saulve) donne pouvoir à Mme Cécile GALLEZ (St Saulve), M. Armand AUDEGOND(Valenciennes) donne pouvoir à M. Jean-Marcel GRANDAME (Valenciennes), Mme Aurore COLSON (Valenciennes) donne pouvoir à Mme Ludivine BILLOIR (Valenciennes), Mme Nadine LERAY (Valenciennes) donne pouvoir à Mme Monique HEGO(Valenciennes), Mme Geneviève MANNARINO (Valenciennes) donne pouvoir à M. David BUSTIN (Vieux-Condé), M. Francis LEGRAND (Bruay sur Escaut) donne pouvoir à Patrick DRUESNE (Bruay sur Escaut)

# Conseillers titulaires excusés (3):

M. Grégory LELONG (Conde-sur-l'Escaut), Mme Josiane VANLATHEM (St Saulve), Mme Lysiane DEPARIS(Valenciennes),

## Etaient présent(e)s en qualité de conseillers suppléants (1) :

M. Christian LERAT (Artres),

## Etaient excusé(e)s en qualité de conseillers suppléants (2) :

Mme Martine BASSEZ et M. Raymond ZINGRAFF

\*\*\*\*\*

Valenciennes Métropole porte un axe de travail transversal sur l'égalité femmeshommes dans le cadre de son Projet Territorial de Cohésion Sociale et de son Contrat de Ville, et accueille la Coupe du Monde Féminine de la FIFA, France 2019 en juin prochain.

Dans ce contexte, la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale est une opportunité de consolider la dynamique à l'œuvre et de la rendre plus lisible.

Cette Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale a été rédigée en 2006 à l'initiative du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) et est un outil à destination des collectivités locales.

Plus de 1500 collectivités territoriales européennes, dont plus de 270 françaises, l'ont signée à ce jour.

En signant la Charte, les collectivités prennent publiquement position. Elles rappellent leur attachement au principe de l'égalité entre les femmes et les hommes et s'engagent à la concrétiser sur leur territoire.

Valenciennes Métropole et ses communes, sphères de gouvernance les plus proches de la population, sont des niveaux d'intervention appropriés pour combattre la persistance et la reproduction des inégalités, et pour promouvoir une société véritablement égalitaire.

Sous l'angle des compétences de la collectivité, la signature de cette Charte engagera la collectivité à :

- Réaliser un diagnostic chiffré et sexué sur les inégalités du territoire,
- Construire un plan d'actions,
- Mettre en œuvre, faire connaître, suivre et évaluer le plan d'actions.

Sur ces bases, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Le Président.

 d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

## Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.